



Vos régions au quotidien

JEU CONCOURS LE NID DANS L'ARBRE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

1. Toute participation ne respectant pas les termes et conditions de ce Jeu-Concours sera refusée.
2. L'organisateur de ce Jeu-Concours est N'AUTRE ATTITUDE.
3. Ce Jeu-Concours est ouvert à toute personne souhaitant y participer.
4. Il n'y a aucun droit d'entrée pour participer à ce Jeu-Concours.
5. Le Jeu-Concours commence le mercredi 1 octobre 2014 et se termine le vendredi 19 décembre 2014. Aucune participation ne sera acceptée après cette date.
6. Une seule et unique participation au Jeu-Concours est autorisée. Les bulletins non valides seront soustraits du nombre total de participants.
7. Le lot sera attribué aux premières personnes ayant donné les bonnes réponses à la question et donné le chiffre le plus proche de la réalité à la question subsidiaire.
8. Le prix de ce Jeu-Concours est 1 nuit dans une cabane dans les arbres pour 2 personnes d'une valeur de 150 euros offert par Le Nid dans l'Arbre. Nuit offerte du dimanche au vendredi. Pas de nuitée le samedi. Possibilité de dormir dans autre cabane si la différence est rajoutée. Le prix n'est en aucun cas échangeable sous forme monétaire.
9. L'Organisateur ne se porte en aucun cas garant quant à la qualité du produit offert comme prix et n'accepte aucune responsabilité pour une variation de la valeur du prix.
10. Dans toute la mesure permise par la loi, l'Organisateur exclut toute responsabilité pour les dommages corporels, pertes ou dommages subis ou soutenus résultant directement ou indirectement de ce Concours.
11. L'Organisateur peut, à son entière discrétion, suspendre ou annuler le Jeu-Concours si :
 - a. Pour une raison quelconque, le Jeu-Concours ne peut se dérouler comme prévu, de par l'infection par virus informatique, bogue, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique ou toute autre raison hors du contrôle de l'Organisateur qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du Jeu-Concours,
 - b. La détermination des gagnants de prix ou de la livraison des prix est empêchée ou entravée par tout intervention extérieure, y compris mais non limitée aux actes de vandalisme, panne d'électricité, tempête, catastrophes naturelles, cas de force majeure, de troubles civils ou de grèves.
12. Si vous souhaitez clarifier certains détails de conditions de participations à ce Concours, vous pouvez contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : nautre.attitude@orange.fr
13. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des informations les concernant en s'adressant directement à nautre-attitude.com. Le Jeu-Concours et ses termes et conditions établies ci-dessus sont soumis aux lois et réglementations du règlement général d'HETIC. Ce jeu concours ne requière pas l'intervention d'une étude d'huissiers. D'une part car il n'y a pas de tirage au sort, le gagnant étant déterminé par la question subsidiaire. D'autre part, le règlement n'a pas besoin d'être déposé étant donné qu'il est intégralement consultable par les internautes sur le site.
14. En participant à ce Jeu-Concours, vous reconnaissez avoir lu et accepté les termes et conditions du concours. Le règlement peut être consulté en ligne sur le site internet nautre-attitude.com. Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'organisation : celui-ci sera envoyé en fichier joint par e-mail.